Conseil d'administration de Nantes Université du 25 septembre 2026
Compte rendu de la liste
« Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Compte-rendu rédigé par les élu·es de la liste « Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche » : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants (la numérotation est celle de l'ordre du jour). Nos interventions et remarques sont en italique. Pour plus de précisions : contactez-nous.

1. Informations générales

La présidente salue Olivier Grasset et Laurianne Schlaeppi qui quittent leurs fonctions (respectivement de vice-président recherche et science ouverte et de directrice générale des services). Elle salue le souci constant de l'intérêt général et du service public de la DGS.

Droits d'inscription différenciés et d'exonération :

La présidente indique que « les textes s'imposent à nous » pour les étudiant·es hors UE. Le décret du 19 mai impose des exonérations individuelles et non collectives.

Les textes permettaient d'exonérer les étudiant·es déjà inscrit·es ou admis·es avant la parution du décret. L'université a décidé d'exonérer également les étudiant·es en changement de cycle et de Polytech (vote du CA avant l'été).

Pour les autres (non exonérables par principe) :

des facilités de paiement ont été mises en place par l'université, et une simplification pour demander des exonérations. Le texte ne permet pas d'exonération généralisée ni automatique, une commission d'exonération doit traiter chaque demande. C'est un dossier difficile avec un texte peu clair et un conflit de valeurs mal vécu par les collègues traitant cette question.

Plus de 2 000 étudiant·es sont assujetti·es aux droits d'inscription différenciés.

Le nouveau plafond mis en place par le décret permet cette année 588 exonérations. Le nombre d'étudiant·es concerné·es est inférieur (510), donc l'université a la capacité d'exonérer tou·tes les étudiant·es concerné·es (à condition qu'ils et elles en fassent la demande).

C'est la commission des aides et exonérations qui prend la décision. Actuellement plus d'une centaine de demandes ont été reçues, toutes ne sont pas complètes.

La présidente déclare que, sans évolution des textes, cela sera plus compliqué l'an prochain d'exonérer tout le monde.

La vice-présidente (VP) présente les nouveaux critères d'exonération. Notamment : une seule exonération est possible dans le cycle d'étude ; cela sera étudié par les services sociaux.

La présidente signale que le travail continue, des coopérations internationales avec accords de réciprocité permettront d'étendre les exonérations à d'autres étudiant·es internationaux·ales.

Ensemble remercie la présidente et les services qui ont été surchargés par ce travail supplémentaire.

C'est une tentative du gouvernement de tordre le bras des universités en faisant les poches des étudiant·es, en commençant par les extra UE.

Cela montre aussi la volonté du gouvernement d'augmenter les frais d'inscription de toutes et tous les étudiants. On aura toujours des étudiant·es qui n'entrent pas dans les critères mais n'ont pas d'argent.

Comment est géré le problème du non recours (pour les 510 étudiant·es qui ont payé des frais différenciés cette année) ?

Réponse : chaque étudiant·e concerné·e est relancé individuellement, c'est un travail minutieux de la part des services.

Prix du carburant :
Le 1er VP en charge du CA indique que le gouvernement incite le développement du télétravail du fait de l'augmentation du prix du carburant.
Les instructions ont été données à tous les services pour faciliter le télétravail jusqu'au 31 décembre (dans la limite de 3 jours maximum) pour les personnels BIATSS ne disposant pas de remboursement d'abonnement de transports en commun ou de forfait mobilité.

Calendrier budgétaire *:*
l'élection à la présidence aura lieu le 16 décembre. Or le vote du budget est prévu le 18 décembre par le nouveau CA. Ce sera un « budget technique » préparé depuis plusieurs mois par l'équipe actuelle et les services.
Le premier VP propose, après suggestions d'élues et élus au CA, que ce budget technique (et le budget rectificatif) soit finalement voté par les membres du CA sortant. Cela sera fait lors d'un CA supplémentaire le 11 décembre.
Le premier VP informe le CA que la notification intermédiaire pour la SSP a été reçue cet été.
1, 024 M € était prévu pour la fin du versement des COMP mais seulement 500 K€ ont été versés, qui tiennent compte des objectifs atteints. Aucune université n'a eu plus de 45 % du montant attendu, certaines n'ont eu que 15 %.
La présidente souligne que la confiance est rompue avec l'Etat sur un contrat signé (COMP). Il n'y avait pas d'explications du fait que la subvention prévue n'a pas été entièrement versée.

Ensemble est surprise que la communauté universitaire n'a pas été informée. Le COMP est un marché de dupe : les résultats sont atteints, mais l'argent n'est pas versé. C'est révoltant.

L'élu UNSA-SNPTES cite les propos du ministre repris dans une dépêche AEF hier. Il déclare que seuls les « élèves parfaits » pourraient recevoir 100 % de la dotation, mais il n'y a pas d'élèves parfaits.

La présidente rappelle que le rectorat a confirmé que les résultats étaient remplis à 100 % et ne comprend pas cette décision. Le rectorat n'a pas eu plus d'explications. Elle dénonce l'arbitraire de la décision.

NUD considère que cette dépêche est scandaleuse.

3. Bilan de la feuille de route et renouvellement de la convention de dotation à la Fondation 2027-2029

Elle gère 40 projets dans tous les domaines pour la recherche et les projets étudiants. La mission se fait au niveau de l'EPE. La fondation a collecté 16 millions d'euros (M €). Les reversements vers NU sont fléchés sur les projets terminés. 1 M € versés en 2025 à NU
La fondation, pour son fonctionnement, a une dotation des fondateurs. 250 000 € donnés par NU (2 400 000 € au total). La collecte ne permet pas de financer le fonctionnement de la fondation. La présidente prévient que la fondation n'est aucunement en mesure de compenser le désengagement de l'Etat mais elle permet de financer des projets qui ne pourraient pas l'être sans cela.
Ensemble demande combien ont été versés au total depuis la création de la Fondation.
Réponse : 13,6 M € au total ont été versés, le reste est une sécurité financière. La fondation reverse en totalité les montants collectés.
Ensemble considère que le travail de la Fondation finance les missions de l'université qui devraient être financés par le gouvernement.
Réponse : la fondation trouve des projets à développer et va ensuite chercher des mécènes qui flèchent leurs dons.

Ensemble demande pourquoi, parmi les membres fondateurs, on trouve Nantes université ET l'ENSA alors que l'ENSA appartient à Nantes université ?

Réponse : c'est l'EPE qui est membre (dit la présidente de NU), mais ce n'est pas l'EPE (dit la représentante de la fondation). L'EPE est membre mais pas ses (établissements) membres qui sont membres s'ils le veulent seulement (CHU et Centrale ont leurs propres fondations).

Ensemble relève parmi les financeurs, l'ANR : quid ? Comment les choses s'articulent-elles avec les financements trouvés par ailleurs ?
Réponse : La présidente rappelle que la décision de mettre en place des projets de recherche appartient à l'université. Le mécénat apporte un complément aux financements européens et ANR.

Explication de vote d'Ensemble : nous allons voter contre car nous considérons que ce financement de la recherche et de l'université doit être fait par l'Etat, nous ne mettons pas en cause le travail fait et présenté ici.

VOTE : 23 POUR, 1 ABSTENTION, 7 CONTRE (dont Ensemble)

4. Rapport d'activité 2024-2026 de la mission démocratie universitaire

Une mission indépendante pour conforter la démocratie représentative et complète l'action des élu·es. Ses trois objectifs principaux sont de conseiller l'établissement et les élus, d'accompagner les instances et les élus et d'engager des recherches scientifiques. La mission peut être saisie par écrit par la présidente, le directoire, l'équipe de direction, les instances et les établissements membres.
Par exemple, en 2023, étude sur la reconnaissance des élu·es, puis sur la rénovation du fonctionnement des instances. La mission a aussi organisé une conférence de consensus sur le débat lors des élections étudiantes.
En 2026, l'évaluation de la Conférence de développement durable. Le tirage au sort intégral donne peu de résultat : 90 % de refus. Il sera fait appel à des volontaires.
Un chantier est en cours sur la liberté académique.

Ensemble demande comment la participation à la Conférence de développement durable donne droit à un allègement de la charge de travail sur leur poste pour les collègues ? (ce qui n'est pas fait pour le statut des élus BIATSS qui n'ont qu'une autorisation d'absence).
Réponse : non, c'est sur le temps de travail mais sans allègement de la charge de travail.

L'élu SNPTES pose la question de la composition de la conférence de développement durable ?
Réponse : Il y aura toujours 24 membres tirés au sort. Augmentation du nombre de participants à 36 avec volontariat.

5. Démonstrateurs en Santé

Nantes U devient cotutelle du centre d'investigation clinique (CIC) en 2028.
Il s'agit de conventions de site. 6 démonstrateurs permettant de définir des règles de partage de la propriété intellectuelle. Règle d'égale répartition entre employeur et inventeur·trices.
Le CHU devient tutelle de 2 laboratoires (ITX et CR2TI en 2028) ; Nantes U devient cotutelle du CIC 1413 en 2028. C'est une illustration très concrète de ce qu'est l'EPE.

NUD : Le monde médical se réjouit de cette évolution. La politique de site est déjà effective mais implicite. On était souvent confronté à la question des cotutelles qui n'étaient pas assez cadrée. C'est une évolution importante et qui facilitera le travail des équipes.

6. Baromètre social 2026

Point présenté par le directeur général des services adjoint (DGA) ; c'est la sixième enquête. L*e* taux de réponse est de 40 %, en baisse par rapport à 2023, il est plus important pour les BIATSS que pour les E et EC. 47 items traitent des conditions de travail. 31 sont en nette amélioration.
5 sont en dégradation : les fiches de poste, les outils, la consultation des changements, la reconnaissance, les inquiétudes sur l'avenir.
8 % des répondant·es ont été victimes de VSS ; 8 % des répondant·es sont des proches aidants.
Ce document est un outil de lutte contre les risques psycho-sociaux et de discussion sur les conditions de travail.
En 2028, objectif de construire le baromètre à l'échelle de l'EPE.

Ensemble demande quelles sont les idées nouvelles d'actions pour répondre aux besoins des personnels (par exemple, le vieillissement). Le congé pour présence auprès d'un parent est-il possible ?
Réponse : en ce qui concerne la santé des femmes : le chantier est à mettre en œuvre avec le service de santé et la F3SCT. Pour les proches aidants, il faut voir aussi ce qui est légalement possible, les aménagements des horaires de travail sont aussi une piste.

7. Bilan CVEC 2025

Le point est présenté par la VP vie de campus. 101 projets sont financés. La gouvernance est collective, adossée au schéma directeur de la vie étudiante.
Exemples pour la santé et la prévention : 26 600 € pour Nightline (1 130 étudiant·es aidé·es) ; 26 600 € formation PSC1/PSSM.
Pass numérique, lutte contre la précarité menstruelle, soutien au sport en compétition, accès à la pratique culturelle, festival de rentrée, etc.
La part investissement de la CVEC finance : la rénovation du TU, la rénovation énergétique de la Halle du SUAPS, l'antenne de santé à l'ENSA, etc.
Pour le FSDIE, 210 000 euros ont été engagés, pour financer des projets portés par 53 associations.

Ensemble : la BU a beaucoup bénéficié de ces financements pour rendre les lieux plus agréables, mais le fait que cela soit fléché fait que par ailleurs, nous n'avons pas de moyens pour des travaux très nécessaires ou pour acheter de la documentation. C'est parfois difficile à accepter par les collègues.
La distribution de préservatifs gratuits est-elle prévue ou faite ?
Ensemble remarque que les reports sont très importants et annuels. Pourquoi avons-nous cet argent qui n'est pas dépensé ?
Nous posons une question technique : le bilan est en Autorisation d'Emploi, il y a une grande différence entre dépenses votées/AE/CP ?
La CVEC n'est-elle pas aussi en remplacement des dépenses à faire pour les étudiants par l'université ?
Le PASS énergie est bas. Les protections périodiques ont des crédits encore faibles.
Nous regrettons aussi que les sites hors Nantes ne soient pas suffisamment dotés.
Pourquoi les étudiant·es ne sont-iels pas consulté·es largement sur l'utilisation de la CVEC ?

Réponse : l'utilisation est toujours expliquée et décidée de façon démocratique. Il y a des campagnes sur les réseaux pour expliquer aux étudiants l'usage possible. Des élu·es en instance représentent les sites excentrés, les actions sont dans tous les sites.
Tous les étudiant·es qui ont demandé le PASS énergie l'ont eu, mais ce sont seulement ceux qui contactent le service social.

A propos des préservatifs : ce n'est fait que par les relais étudiants santé. Le besoin de distributeurs n'a pas été exprimé.

VOTE : 23 POUR, 6 ABSTENTION (dont Ensemble)

8. Accréditation

8.1 Master Ingénierie de la santé

La poursuite d'étude est de droit entre les deux années de master, mais la capacité d'accueil en baisse pour le M2 (12 places) permet d'anticiper des échecs en M1 (15 places). A terme, ce master sera ouvert à l'apprentissage.

VOTE : POUR à l'unanimité

8.2 BUT Réseaux et télécom – changement de nom de spécialité : réseaux informatiques et télécommunications

VOTE : POUR à l'unanimité

9. Adhésion à l'association Ruptur

NUD : pas d'informations sur la fin des adhésions.
réponse : on ne doit voter que sur les nouvelles adhésions. Les décisions de fin d'adhésion ne sont pas présentées au CA.

VOTE : POUR à l'unanimité

10. Adhésion de Nantes Université à l'association de la Maison de l'Entreprise (MDE)/CIL de Saint-Nazaire

La cotisation est couverte par le financement de Saint Nazaire.
Ensemble : nous avons besoin d'un bilan des multiples adhésions à ces différentes associations, quelles sont les actions et les financements. Y compris des associations auxquelles l'établissement n'adhère plus.

VOTE : 25 POUR, 4 CONTRE (dont Ensemble)

14. Questions diverses

Prise de parole d'une élue Interasso, qui alerte le CA sur la situation d'étudiant·es en santé (L2 LAS). Ces étudiants, coupables de plagiat ont été sanctionnés par la section disciplinaire mais ont aussi été déclassé·es par un jury d'admission en études de santé. Interasso présente une motion par laquelle le CA demande au jury de revenir sur sa décision car il s'agit là d'une double peine illégale.

Le 1er VP précise que la présidente ne peut pas contraindre le jury à changer sa décision ; le jury reste souverain. C'est le tribunal administratif (TA) qui doit trancher.
La présidente fait une explication de vote : le sujet est important sur la fraude aux examens qui augmente et les enseignant·es et EC en ont ras le bol. Les étudiants non tricheurs sont aussi énervés.
Dans la section disciplinaire, il y a des étudiant·es. Les arguments de la motion ont été donnés aux membres de jury. Il a été découvert qu'une autre étudiante dans la même situation a été classée. Elle souligne le risque pour l'établissement au TA, le respect de vie commune doit garantir la légalité. Elle votera donc pour la motion.

SUD & Union Pirate voteront la motion.

Un élu NUD intervient pour dire qu'il y a eu fraude, cette faute a permis à ces étudiant·es de travailler les autres épreuves. C'est une injustice pour les non tricheurs. Cet élu votera contre.

Un autre élu NUD intervient pour dire que la fraude et la décision du jury doivent être dissociées. Il y a toujours eu des fraudeurs pour avoir le passage dans l'année supérieure. Aujourd'hui, des étudiants, par la fraude, réussissent très bien leurs études et cela pose un gros problème d'équité.
La décision du jury peut être vue comme contestable, il est d'accord sur le fait que le CA soit interpelé et que la présidente prenne parti, mais ce n'est pas le rôle du CA de voter sur cette décision interne. Cet élu votera aussi contre avec sa procuration.

L'élu SNPTES partage l'avis de ce qui a été dit. La motion n'a pas à être votée. Le TA jugera. Les étudiant·es en ont marre des tricheurs. Il votera contre.

Ensemble : ce n'est pas le rôle du CA de se prononcer sur cette question. L'administration, le jury et les étudiant·es doivent pouvoir s'entendre. De plus, ils ont l'opportunité de continuer leurs études en L3 en attendant les décisions prises.
Nous avons le souci, que nous exprimons de façon permanente, des parcours étudiants, de leurs conditions d'études.
Une élue Ensemble a eu des échanges avec la présidente d'Interasso et avec le premier VP qui ont apporté des éclairages. Les élues et élus des collèges A et B ont aussi reçu des éléments envoyés par les membres du jury, qui donnent un éclairage très différent. Nous avons une grande difficulté à avoir un point de vue éclairé sur le fond de l'affaire. Si le jury a commis une erreur en droit, il faudra que les étudiant·es concerné·es soient rétablis dans leurs droits. Mais le CA ne peut pas le trancher. Par ailleurs, ce serait vraiment très délicat qu'un CA intervienne pour demander à un jury de revenir sur une décision : ça crée un précédent dommageable. Nous espérons qu'une issue va pouvoir être trouvée : cela aurait été mieux dans le dialogue, mais on voit que cela va être très difficile. Et que le TA va devoir trancher. Mais on pense que l'issue ne peut pas être une motion du CA : nous refuserons donc de prendre part au vote de la motion.

Ensemble lit un extrait du courriel envoyé par les membres du jury mis en cause.
« Une fraude ne devient pas sans conséquence parce que la note concernée n'entre pas directement dans le calcul arithmétique du classement final. Dès lors qu'elle procure un avantage au cours d'un processus sélectif, elle en rompt l'équité. C'est aussi ce que rappelle le principe de droit fraus omnia corrumpit *: la fraude corrompt tout.*
Le jury n'a jamais entendu infliger une seconde sanction disciplinaire. Il lui appartenait en revanche de garantir la sincérité de la procédure et l'égalité entre les candidats et les classer par ordre de mérite (et non pas par ordre arithmétique des notes). Pouvait-il considérer exactement de la même manière ceux qui avaient respecté toutes les règles et ceux qui les avaient contournées à leur avantage ? Il a considéré que non, à l'unanimité. »

VOTE : 6 ne prennent pas part au vote (Ensemble), 4 ABSTENTIONS, 6 CONTRE, 12 POUR
La motion est adoptée.

Question d'Ensemble :
Nous alertons sur la situation du service de santé des étudiant·es : les collègues crient au secours. Le chef de service a démissionné, ainsi que 2 médecins et 2 psychologues. Cela met en péril la santé et santé psychique des étudiant·es. Le service fonctionne à 50 % des effectifs. Les postes sont ouverts, mais le recrutement est difficile. Nous attirons aussi l'attention sur les délais pour les étudiant·es en situation de handicap qui demandent des aménagements (RDV en mars pour des aménagements demandés à la rentrée de septembre…).

Réponse : il y a eu 6 créations de poste. Le service traverse une grosse crise. Il y a un vrai sujet de fond, avec un service en difficulté depuis 20 ans. 5 directeur·ices se sont succédé en 20 ans. La F3SCT a préconisé un plan d'actions qui commence à être mis en place. Un travail est commencé sur un projet de service. Il y a eu une réunion avec la présidence.
L'enquête administrative en cours sera restituée en octobre puis la F3SCT sera saisie.

Remarque d'Ensemble sur la restauration des étudiantes et étudiants :
Ensemble : nous avions déjà signalé à l'administration les difficultés du CROUS pour fournir des repas de qualité à tout·es les usager·ères (personnels et étudiant·es) depuis la mise en place du menu à 1 € pour les étudiant·es. Depuis la rentrée, nous constatons que les étudiant·es avaient un réel besoin de ce menu à 1 € et nous voyons de longues files d'attente tous les midis.

Malgré les alertes faites par le CROUS et ses personnels dès janvier, le gouvernement n'a pas mis les moyens financiers et humains nécessaires pour faire face à une augmentation des besoins que tout le monde avait anticipé.
Le ministre Philippe Baptiste a précisé que « le gouvernement prévoit d'aller plus loin avec 143 millions d'euros prévus dans le prochain budget pour ce repas à 1 euro », mais a assorti cette annonce d'une menace de non financement si le budget n'est pas voté. Ce chantage est indigne compte tenu de la grande difficulté des étudiant·es et des besoins criants qui sont les leurs.

La VP vie de campus répond que des points réguliers sont faits avec le CROUS. Le CNOUS (national) envisage de mettre en place des jauges pour préserver les conditions de travail des personnels. Le CROUS indique qu'il y a des files d'attente, mais les délais d'attente ne sont pas plus longs qu'avant. Le CROUS a amélioré ses procédures.